

Préparer sa retraite « bien » à l'avance



La retraite ne se prépare pas en deux mois

Beaucoup pensent qu'il suffit de cocher les démarches administratives quelques mois avant le départ à la retraite : informer l'employeur, remplir les formulaires de la caisse de pension, demander sa rente ou capital, etc... mais réduire la planification de la retraite à ces seuls points, c'est passer à côté de l'essentiel.

Ces démarches administratives sont certes importantes, mais elles ne garantissent pas que vous aurez les moyens de vivre confortablement à la retraite. Il faut donc aller bien au-delà : construire une stratégie personnelle, anticiper les lacunes, ajuster ses finances sur des décennies, pas seulement sur quelques mois.

Pourquoi commencer bien avant — idéalement dès 30 ans — mais surtout avant 50 ans

Même si vous êtes à la fin de la quarantaine ou au début de la cinquantaine, le bon moment pour agir, c'est hier. Pourquoi ?

1. L'effet des intérêts composés

Si, dès 30 ans, vous aviez investi (ou épargné) régulièrement dans un compte ou fonds lié au pilier 3a, même avec des montants modestes, les rendements composés font le “travail” sur le long terme. Par exemple, en versant 100 CHF par mois dès 30 ans avec un rendement annuel de 5 %, vous pourriez atteindre plus de 100'000 CHF à 65 ans, dont une grande part proviendrait des intérêts accumulés.

Chaque année que vous retardez, vous perdez une “brique” de temps — et cela pèse lourd au moment de la retraite.

2. Éviter les lacunes de cotisation AVS

Vérifiez régulièrement vos cotisations à l'AVS (1er pilier). Si vous avez des années “blanches” (non cotisées ou cotisations insuffisantes), votre rente AVS risque d'en souffrir.

3. Se constituer une stratégie de rachats dans la caisse de pension

Si, au cours de votre carrière, vous avez eu des interruptions, des changements d'emploi, des années de travail à l'étranger, ou des périodes sans cotisation, certaines caisses de pension offrent la possibilité de procéder à des rachats. Cela consiste à financer “a posteriori” ce que vous auriez dû cotiser. Ces rachats peuvent souvent être déductibles fiscalement. Mais pour qu'ils soient efficaces, il faut les planifier bien avant le départ.

4. Anticiper la forme du retrait de votre avoir de pension

À l'approche de la retraite, vous devez décider : percevoir vos avoirs de caisse de pension sous forme de rente à vie, comme capital unique, ou une combinaison des deux. Cette décision est irréversible et dépend de nombreux facteurs.

Conseils concrets pour les 45–55 ans aujourd'hui

Si vous êtes dans cette tranche d'âge et que vous n'avez pas encore beaucoup planifié, voici ce que vous pouvez faire *dès maintenant* :

1. **Fixer un diagnostic** : faire un état des lieux de vos finances (revenus, dépenses, dettes, actifs, assurances).
2. **Commander votre relevé AVS** pour vérifier qu'il n'y a pas de lacunes, et voir s'il est possible de racheter des années.
3. **Analyser votre certificat de prévoyance** (caisse de pension) : comprendre ce que vous avez accumulé, ce que vous pouvez encore racheter ou ajuster.
4. **Simuler différents scénarios de retraite**, en consultant un conseiller financier ou en utilisant des simulateurs : voir l'impact de vos choix (âge de départ, montant d'épargne, retraits en capital vs rente).

En conclusion

La planification de votre retraite n'est pas une simple série de formalités que l'on coche deux à quatre mois avant le départ — c'est un projet de vie. Commencer tôt, même avec des montants modestes, fait une grande différence sur le long terme. Si vous avez entre 45 et 55 ans, vous avez encore le temps de votre côté pour agir.

Contactez-nous pour que nous fassions connaissance et pour vous aider à établir un bilan de votre situation financière mais aussi et surtout pour établir une planification optimale de votre retraite.